



COMMUNE DES CO

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400852-20240222-DEL2024009-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CONVENTION POUR AUTORISER LE DEPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE (PI N°211) DANS LE CADRE D'UN PROJET PRIVE DEL2024-009

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Madame et Monsieur Vergez sont propriétaires d'un terrain sur lequel est situé un point d'eau au 263 Chemin de la Revenaz, 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE. Ils souhaitent, par le biais de la présente convention (présente en annexe), pouvoir déplacer à leur charge exclusive le poteau incendie (PEI N°211) se trouvant sur leur propriété privée dans le cadre de réalisation de leur projet d'aménagement privé (PC N°07408522A0028).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

En Mairie, le 22 février 2024
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 22 février 2024
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

